

élaboré le dimanche 12 juillet 2026 à 11h00 par Air Pays de la Loire

à destination des préfets, DREAL, ARS, COZ et AASQA

niveaux de procédures diffusées

	PM10			O3		
	hier	aujourd'hui	demain	hier	aujourd'hui	demain
	11 juillet	12 juillet	13 juillet	11 juillet	12 juillet	13 juillet
44	0	0	0	PA	0	IR
49	0	0	0	0	0	IR
53	0	0	0	0	0	0
72	0	0	0	0	0	0
85	0	0	0	PA	A	A

PM10 : particules fines

O3 : ozone

légende:

0 : pas de dépassement

IR : procédure d'information et de recommandation

A : procédure d'alerte

PA : procédure d'information allégée sur www.airpl.org

commentaires sur la situation en cours ou prévue

La région des Pays de la Loire est actuellement touchée par un épisode de canicule exceptionnel. Les températures élevées et le fort ensoleillement favorisent une intensification de la formation d'ozone. Les concentrations de ce polluant augmentent progressivement depuis plusieurs jours sur l'ensemble de la région.

Hier, samedi 11 juillet, des concentrations d'ozone supérieures au seuil d'information et de recommandation ont été observées dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, conduisant au déclenchement d'une procédure allégée.

Aujourd'hui, les concentrations devraient dépasser le seuil d'alerte sur le département de la Vendée, en raison de la persistance de niveaux élevés d'ozone.

Demain, les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire devraient être au-dessus du seuil d'information et de recommandation, tandis qu'en Vendée, les concentrations d'ozone devraient rester en dessous du seuil d'alerte, bien que la procédure d'alerte soit maintenue en raison de la persistance de l'épisode de pollution.

IMPORTANT

* Ce bulletin de prévision ne doit pas être rediffusé au public.

* Un communiqué d'information «grand public» est diffusé par Air Pays de la Loire, par délégation du préfet, conformément aux arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la gestion des épisodes de pollution de l'air.

*A la fin d'un épisode de pollution, ce bulletin de prévision est émis en faisant apparaître le retour à la normale et vaut a lors bulletin de fin d'épisode.

Bulletin diffusé à :

- Préfectures 44, 49, 53, 72, 85

- DREAL, ARS, COZ, AASQA zone ouest